



SPF Santé publique, Sécurité de la
Chaîne alimentaire et Environnement

Direction générale de l'Organisation des Etablissements de Soins
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II
Place Victor Horta, 40 bte 10
1060 Bruxelles

Votre lettre du 20/04/2011

Votre référence

Notre référence CNEH/C/14-2011

Annexe(s)

Date 06/06/2011

A l'attention de la Ministre Onkelinx

Concerne : demande d'avis relative aux programmes de soins spécialisés pour le cancer du sein

Madame la Ministre,

Lors de sa réunion plénière « programmation et agrément » du 12 mai 2011, le Conseil national des établissements hospitaliers a examiné la demande d'avis reprise sous rubrique.

A l'unanimité, les membres ont approuvé la mesure visant à prolonger de deux ans la période transitoire relative au niveau d'activité, telle que reprise dans l'arrêté royal du 27 avril 2007.

De plus, le Conseil national des établissements hospitaliers va mettre sur pied prochainement un groupe de travail qui, comme demandé, se penchera sur les adaptations à apporter à l'arrêté susmentionné en matière d'accessibilité, de qualité des soins ainsi que d'éventuelles modalités d'associations d'hôpitaux qui ne répondent pas actuellement au niveau d'activité requis.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Président du CNEH,
M. Peter Degadt

Le Secrétaire,
C. Decoster